

Bureau des inspecteurs

Du second degré

2026-2027

Affaire suivie par :

Josiane LÉVY

IA-IPR de Physique-Chimie

Tél : 06 92 55 22 36

Mél : Josiane.Levy@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 07 septembre 2026

Josiane Lévy

à

Mesdames les professeures de physique-chimie,
Messieurs les professeurs de physique-chimie
s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettres de rentrée - Année scolaire 2026-2027

Lettre de rentrée 2026 du collège des IA-IPR

Le collège des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de La Réunion souhaite la bienvenue aux personnels d'enseignement et d'éducation nouvellement nommés dans l'académie et tient à remercier l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives pour leur engagement tout au long de l'année 2025-2026 au service de la réussite et de l'épanouissement de chaque élève.

La rentrée 2026 s'inscrit dans une logique de continuité et de consolidation. Elle n'est pas celle de nouvelles réformes structurelles, mais doit permettre à chacun de se recentrer sur le cœur de notre mission : **instruire et protéger**. Ces deux priorités, fixées par la circulaire nationale de rentrée s'inscrivent pleinement dans le Projet stratégique académique 2025-2029.

Dans un contexte démographique marqué par une diminution attendue de près de 1 800 élèves, le collège des IA-IPR poursuivra son accompagnement des établissements et des équipes au plus près de leurs besoins, en s'appuyant notamment sur les évaluations des acquis des élèves, la continuité des apprentissages et des parcours et le développement professionnel des personnels.

1. Instruire : recentrer notre action sur les apprentissages et la réussite de tous

La circulaire de rentrée place au premier rang de nos priorités pédagogiques **la maîtrise du langage et le développement du raisonnement scientifique**. Ces compétences fondamentales conditionnent l'accès aux savoirs, l'autonomie intellectuelle et la capacité des élèves à comprendre le monde.

La maîtrise du langage engage toutes les disciplines. La lecture, l'écriture, l'enrichissement du vocabulaire ainsi que la qualité de l'expression orale et écrite doivent faire l'objet d'une attention constante. La mise en place structurée et concertée du quart d'heure de lecture est suggérée à cette fin.

Dans le contexte réunionnais, la prise en compte du bilinguisme, notamment en s'appuyant sur la démarche contrastive entre français et créole, constitue également des leviers au service des apprentissages et de la réussite. L'apprentissage des langues est d'ailleurs une richesse pour l'élargissement des horizons des élèves autant que pour leur meilleure connaissance des langues régionales. Il peut s'appuyer sur le fort déploiement des accréditations ERASMUS+ dans l'académie ainsi que sur les relations se construisent sur la zone océan indien.

Le développement du raisonnement scientifique doit pareillement irriguer l'ensemble des enseignements. Observer, formuler des hypothèses, expérimenter, argumenter, démontrer et exercer son esprit critique sont autant de démarches à renforcer. À La Réunion, cette ambition s'accompagne notamment du développement des classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences (CHAMS), de la Maison pour la Science et de la généralisation du plan **Filles et maths** qui nous invite à agir collectivement sur les déterminismes de genre dans les apprentissages comme dans les choix d'orientation.

Les **évaluations nationales** voient leur rôle renforcé à cette rentrée. En français et en mathématiques, elles concernent désormais tous les niveaux de l'école primaire ainsi que les élèves de 6e, 5e et 4e. Elles doivent constituer de véritables outils de pilotage pédagogique, permettant d'identifier les besoins, d'adapter les pratiques et de mesurer les progrès réalisés.

L'enjeu de cette rentrée est moins de multiplier les dispositifs que de **consolider ceux qui ont montré leur pertinence** et d'en renforcer l'impact sur les apprentissages. Une attention particulière sera ainsi portée aux **15 « Collèges en progrès »** de l'académie qui, après avoir élaboré leur feuille de route pluriannuelle à partir d'un

diagnostic partagé, entrent désormais dans une phase de mise en œuvre et de suivi. Les inspecteurs référents et disciplinaires accompagneront les établissements concernés et contribueront à identifier et diffuser les pratiques efficaces.

Les priorités qui précèdent rencontrent une réalité nouvelle : **l'usage de l'IA**. Les élèves utilisent les intelligences artificielles génératives, souvent hors de tout cadre, parfois pour se dispenser de l'effort que nous attendons d'eux. La réponse ne saurait être seulement technique.

Le parcours Pix IA devient obligatoire à cette rentrée 2026 pour l'ensemble des élèves de 4e, de seconde Il vise à faire comprendre le fonctionnement des IA génératives, à apprendre à formuler des requêtes pertinentes et à maîtriser la gestion des données personnelles, tout en développant un regard critique sur ces outils. La passation se déroule en classe, sous la surveillance d'un professeur, pour une durée de trente à 45 minutes par parcours, sans certification. Comme pour les évaluations nationales, sa valeur tiendra à l'exploitation que les équipes pédagogiques en feront. Il conviendra d'en arrêter la programmation dès les premières semaines, en conseil pédagogique et avec l'appui du référent numérique.

Ce travail prolonge nos priorités pédagogiques. Formuler une requête suppose de nommer avec exactitude ce que l'on cherche, ce qui relève de la maîtrise du langage. Confronter une production générée aux savoirs établis, en repérer les approximations, en vérifier les sources, c'est le sens du raisonnement scientifique. Une IA générative produit des énoncés probables, non des énoncés démontrés. Faire percevoir cette distinction contribue directement à la formation intellectuelle de nos élèves.

Le cadre d'usage ministériel fixe les conditions du recours en classe. L'IA peut assister l'expertise professionnelle des personnels, jamais la remplacer, et l'usage frugal demeure la règle. L'utilisation pédagogique des IA génératives par les élèves, limitée, encadrée et accompagnée par l'enseignant, est autorisée en classe à partir de la 4e. Au lycée, les élèves peuvent y recourir de manière autonome dans un cadre explicitement défini par l'enseignant.

Dans les établissements engagés dans « Collège en progrès », cette question trouve sa place dans le plan d'action, aux côtés des leviers retenus sur les fondamentaux. Ailleurs, le volet numérique du projet d'établissement en constitue l'ancrage. Pour se former, la communauté CREIA sur Magistère, un module d'initiation d'une heure sur Mentor et les scénarios recensés sur Édubase offrent des points d'appui immédiats.

Enfin, les nouveaux programmes qui entrent progressivement en vigueur portent une exigence accrue de progressivité, de structuration des apprentissages, de mémorisation et de compréhension. Les IA-IPR et les formateurs accompagneront les équipes dans leur appropriation et leur mise en œuvre.

2. Protéger : garantir un environnement favorable aux apprentissages

Instruire et protéger sont deux missions indissociables. Il ne peut y avoir d'apprentissages durables sans un environnement scolaire serein, sûr et respectueux de chacun.

L'amélioration du **climat scolaire**, la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence et de harcèlement, la promotion de la santé physique et mentale, le développement des compétences psychosociales, l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité ainsi que la transmission des valeurs de la République constituent des priorités complémentaires.

Les compétences psychosociales ont vocation à être intégrées aux pratiques pédagogiques quotidiennes afin de favoriser l'engagement, la coopération, la persévérance et le sentiment d'efficacité personnelle des élèves. De même, la transmission des principes et valeurs de la République, au premier rang desquels la laïcité, la liberté de conscience et le respect d'autrui, demeure au cœur de notre mission éducative.

L'année 2026-2027 est **l'année de la santé**. De ce fait, les actions académiques en faveur de la santé seront renforcées : TSAF, Semaine de la Santé Académique, lutte contre les maladies vectorielles (chikungunya, dengue...), prévention des maladies cardio-vasculaires et du diabète notamment pour ces dernières avec des actions favorisant l'activité physique pour les élèves sédentaires une alimentation saine et équilibrée... Nous encourageons chacun, à l'échelle de son établissement à s'impliquer dans les actions existantes ou à être porteur de nouveaux projets « santé ».

L'**École inclusive** constitue la première priorité du Projet stratégique académique 2025-2029. La rentrée 2026 marque une nouvelle étape puisque l'ensemble du territoire réunionnais est désormais couvert par les **pôles d'appui à la scolarité (PAS)**. Ils doivent permettre d'apporter plus rapidement des réponses adaptées aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ou leur parcours scolaire. Le collège des IA-IPR accompagnera les équipes dans le développement de pratiques favorisant l'accessibilité pédagogique. La formation « École pour tous », qui a déjà concerné près de 4 000 personnels depuis 2025, poursuivra parallèlement son déploiement.

Protéger les élèves suppose également de les accompagner face aux nouveaux enjeux liés au **numérique et à l'intelligence artificielle**. L'extension du dispositif « portable en pause » aux lycées et l'éducation aux médias et à

l'information doivent contribuer à développer des usages raisonnés du numérique, à préserver la concentration et à renforcer l'esprit critique. Dans ce contexte, la maîtrise du langage, la culture générale et le raisonnement scientifique sont plus que jamais indispensables à l'autonomie intellectuelle des élèves.

Enfin, **la relation avec les familles** constitue une dimension essentielle de cette protection. Informer, expliciter, dialoguer régulièrement et accompagner les parents lorsque les difficultés s'accumulent contribuent à construire la confiance nécessaire à la réussite des élèves, dans le respect du rôle et des responsabilités de chacun.

3. Les priorités du collège des IA-IPR dans l'accompagnement des équipes et des établissements

Au-delà de l'accompagnement disciplinaire, le collège des IA-IPR portera une attention particulière à quelques priorités transversales.

Faire des évaluations un outil de pilotage pédagogique.

Les inspecteurs accompagneront les établissements et les équipes dans une analyse collective des résultats aux évaluations nationales et aux examens afin d'identifier les difficultés, de fixer des priorités d'action et de mesurer les progrès. Cet accompagnement sera sans doute également très utile dans la campagne d'évaluation externe des établissements qui se poursuit dans sa deuxième vague concernant 27 établissements. Cette démarche devra également contribuer au renforcement des liaisons école-collège et collège-lycée.

Accompagner les parcours et lutter contre les déterminismes.

Permettre à chaque élève de construire progressivement son parcours et d'élargir le champ des possibles reste une priorité. Une attention particulière sera portée aux déterminismes sociaux et de genre ainsi qu'à la prévention du décrochage. Le plan Filles et maths, le développement des Plateformes Nouvelle Chance et les actions engagées en faveur de la persévérance scolaire constituent autant de leviers au service d'une orientation davantage choisie. Le dispositif Devoirs faits, toujours en vigueur, participe à cette dynamique en offrant aux élèves un cadre d'accompagnement du travail personnel propre à consolider les apprentissages, développer l'autonomie et réduire les inégalités qui peuvent peser sur les parcours.

Accompagner l'éducation au développement durable.

L'année 2026-2027 marque une nouvelle **étape** avec le déploiement du programme national **CLIMASCO**, dont La Réunion est une académie pilote. Jusqu'en 2029, ce programme accompagnera la formation des personnels, la production de ressources contextualisées et l'évolution des pratiques afin d'intégrer les enjeux du changement climatique et de la transition écologique dans les différentes disciplines. Le collège des IA-IPR contribuera à cette dynamique aux côtés du réseau académique des formateurs et référents EDD.

Faire de la formation un levier du développement professionnel.

L'académie poursuit le développement de parcours de formation répondant au plus près aux besoins des personnels et des territoires. Les formations d'initiative locale, en forte progression, permettront notamment d'accompagner les priorités de la rentrée : apprentissages fondamentaux, « Collèges en progrès », école inclusive, climat scolaire, prévention du harcèlement, EVARS, compétences psychosociales, valeurs de la République et laïcité, numérique éducatif et évolutions pédagogiques. Les IA-IPR contribueront, en lien avec l'EAFC et les formateurs, à identifier les besoins et à inscrire le développement professionnel dans la durée.

Dans une académie qui accueille cette année près de **214 000 écoliers, collégiens et lycéens**, les évolutions démographiques, sociales, technologiques et environnementales nous invitent à adapter notre action sans jamais perdre de vue l'essentiel.

Instruire et protéger, c'est donner à chaque élève les savoirs, les compétences, la culture et les valeurs qui lui permettront de comprendre le monde, de penser par lui-même, de construire son avenir et de devenir un citoyen libre et éclairé.

Le collège des IA-IPR sait pouvoir compter sur l'engagement et le professionnalisme de chacune et chacun d'entre vous. Ses membres, dans leurs missions disciplinaires comme dans leur rôle d'inspecteurs référents des établissements, seront à vos côtés pour accompagner les équipes et contribuer collectivement à la réussite de tous les élèves réunionnais.

Le collège des IA-IPR souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire 2026-2027 et vous assure de son écoute et de son accompagnement.

Lettre de rentrée disciplinaire

Chères et chers collègues,

C'est avec très grand plaisir que je vous retrouve en cette nouvelle année scolaire.

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue aux enseignants qui rejoignent cette académie et à ceux qui débutent dans le métier, stagiaires et contractuels et je ne doute pas que vous leur réserverez le meilleur accueil en ayant à cœur de partager votre expérience. Je ne saurais trop conseiller, plus particulièrement aux personnels débutants, la lecture du [référentiel](#) des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, document support des évaluations et des titularisations déclinant les différents axes de la mission d'un professeur.

Je suis à nouveau entourée d'une équipe de chargés de mission auprès de l'inspection (CMI), répartis dans les différents bassins de l'académie, dont le rôle consiste à assurer l'accueil des nouveaux personnels contractuels, leur formation *in situ*, d'effectuer des visites d'accompagnement de professeurs et de suivre les personnels ayant besoin d'un accompagnement, spécifique ou à leur demande.

Il s'agit de :

Anne-Laure Adam-Havé	Anne-Laure.Adam-Have@ac-reunion.fr	Saint-Pierre
Isabelle Carrié	isabelle-marie.carrie@ac-reunion.fr	Saint-André
Alexandrine Maillot	Alexandrine.Maillot@ac-reunion.fr	Sainte-Clotilde
Karine Moniez-Buttafoghi	Karine-Daniele.Moniez@ac-reunion.fr	Le Tampon
Marie Sinda Pougavanom	Marie-Sinda.Pougavanom@ac-reunion.fr	Le Port
Ronan Rannou	Ronan.Rannou@ac-reunion.fr	Saint-Paul
Éric Roussel	eric.roussel@ac-reunion.fr	Sainte-Marie
Pierre Sanchidrian	Pierre-Hugues.Sanchidrian@ac-reunion.fr	Saint-Leu
Antoine Verliat	antoine.verliat@ac-reunion.fr	Saint-André

William Tellier william.tellier@ac-reunion.fr et David Thérincourt David-Pascal.Therincourt@ac-reunion.fr suivront le dossier des classes de STS : ressources pour la classe et suivi des CCF pour les BTS industriels, début des travaux et du suivi pour les autres sections de BTS du territoire. Des visites en classe sont également envisagées dans un objectif d'identification et de mutualisation de bonnes pratiques.

Les examens seront à nouveau en totalité sous mon entière responsabilité et je m'appuierai là-aussi sur des professeurs : Isabelle Carrié, Éric Roussel, Philippe Barre philippe.barre@ac-reunion.fr et Gérald Mercadier Gerald-Jean.Mercadier@ac-reunion.fr vont poursuivre leur mission d'animation des commissions d'entente et le suivi des corrections des différentes épreuves.

Madame Cécile Bruyère, doyenne du groupe physique-chimie à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, cecile.bruyere@igesr.gouv.fr, est l'Inspectrice générale en charge de la physique-chimie pour notre académie.

J'axe à nouveau mes priorités annuelles sur la connaissance du « terrain » c'est-à-dire **vous** professeurs de collège et de lycée, les élèves, vos besoins respectifs et les contextes d'établissement. C'est ainsi que je débiterai rapidement les rendez-vous de carrière et les réunions d'équipe. Je poursuis également, et dans la mesure du possible, les visites d'accompagnement des professeurs en amont de leur premier rendez-vous de carrière (typiquement les professeurs au 5^e échelon ou à l'échelon 7 ou 8 n'ayant pas bénéficié de cette évaluation) ou au-delà du dernier rendez-vous de carrière dans la perspective d'accéder à la classe exceptionnelle. En effet, ces moments, qu'il s'agisse des rendez-vous de carrière ou des visites d'accompagnement, constituent une opportunité d'échanges privilégiés pour faire le point sur l'ensemble de votre carrière et des évolutions possibles. Les chargés de mission qui vont m'accompagner cette année dans mon exercice professionnel seront amenés à faire des visites d'accompagnement et ainsi à rédiger un rapport de visite versé à votre dossier, sans incidence sur le déroulement de votre carrière. Ils rendent visite aux contractuels, aux titulaires en début de carrière, assurent dans la mesure du possible **un suivi annuel de ces personnels** ; ils peuvent également rendre visite à des professeurs titulaires, à ma demande, et accompagner tout professeur en difficulté ou qui en fait la demande.

Au collège, un **nouveau programme** rentrera en vigueur à la **rentrée scolaire 2027 pour la classe de 6^e et pour celle de 5^e**. Le programme de cycle 3 est paru au Bulletin officiel n°24 du 11 juin 2026, il est accessible [ICI](#), le projet de programme de cycle 4 [LÀ](#).

Le programme de cycle 3 est un programme de sciences, décliné de la classe de CM1 à celle de 6^e, discipline par discipline. Nous y retrouvons les thèmes actuels, propres aux trois disciplines physique-chimie, SVT et technologie.

Au cycle 4, les thématiques des programmes actuels (BO n° 31 du 30 juillet 2020) sont reprises : *Organisation et transformation de la matière, Mouvement et interactions, L'énergie : stocks, transfert et conversions, Ondes et signaux*. Néanmoins, des nouveautés apparaissent et je ne manquerai d'intervenir pour vous les présenter. Je vous invite d'ores et déjà à consulter les principes fondateurs de ces programmes :

- vous y trouverez des indications sur la manière d'orienter vos pratiques quotidiennes ;
- vous pourrez dès maintenant envisager les transitions à venir en vous appuyant sur les objectifs d'apprentissage et les exemples de réussite.

Au collège comme au lycée, la prise en compte dans l'évaluation des épreuves d'examens de la **maitrise de la langue française**, introduite lors de la session 2026, doit être anticipée, c'est-à-dire qu'il faut en informer les élèves. Pour rappel, il s'agit d'une question notée sur 2 points dans la partie physique-chimie du DNB, elle-même notée sur 10 points : les élèves doivent rédiger leur réponse à partir d'éléments de natures diverses (schéma, photographie, texte, etc.). Pour les candidats aux différents baccalauréats, il s'agit, le plus souvent, d'une appréciation globale de cette maîtrise sur l'ensemble de la copie ; néanmoins, une question peut être identifiée plus spécifiquement. Les échanges de pratique de cette année porteront sur la maîtrise de la langue orale et écrite, premier obstacle rencontré par nos élèves dans leurs apprentissages.

Pour rappel, le **Projet local d'évaluation** est toujours en vigueur (voir la [note de service du 25 août 2025](#)). Je vous invite, si ce n'est déjà fait, à faire un bilan du projet de l'année passée et de procéder si nécessaire à des ajustements. Ce projet doit notamment être présenté et explicité aux élèves. Pour rappel, le [Memento sur les modalités d'évaluation](#) et le [Vademecum](#), édités par le Ministère en 2025, constituent des outils à consulter, que vous exerciez au collège ou au lycée, à tous les niveaux y compris dans l'enseignement supérieur.

Depuis cette session 2026, les modalités d'évaluation pour l'obtention du DNB ont changé (voir [BOEN](#) du 04 septembre 2025), laissant une part plus significative aux épreuves terminale (60 %). Pour vous aider dans la **mise en œuvre du contrôle continu**, n'hésitez pas à vous appuyer sur le Memento [Évaluer les élèves de 3è](#).

Que vous exerciez en collège ou en lycée, je me permets d'insister sur la nécessité de transformer **l'évaluation en outil de progression au service des apprentissages**. L'évaluation ne doit pas faire peur ou inquiéter, elle doit au contraire être présentée comme le moyen de s'assurer que le travail personnel existe, est de qualité, que les acquis perdurent ; la fréquence et la transparence de l'évaluation valorisent le travail personnel, l'élève pourra observer de lui-même qu'il progresse. Pour vous, professeur, l'évaluation formative fréquente vous permet de remédier rapidement aux difficultés identifiées.

Les résultats aux examens de la session 2026

DNB : pour la première fois, il est possible de connaître via les services statistiques du Rectorat la moyenne académique pour la physique-chimie : elle est de 12,4/20 pour la série générale, semblable à la moyenne académique du contrôle continu, et de 7,5/20 pour la voie professionnelle avec un taux de non réponse important, affectant la moyenne de 1,6/20.

Pour le **baccalauréat**, dans toutes les voies et séries, les résultats sont inférieurs à ceux des moyennes nationales, d'un à deux points.

Un travail sur **la lecture et la compréhension des questions** est, me semble-t-il, la première marche à franchir dans les difficultés rencontrées par les élèves : je vous serais particulièrement reconnaissante, pour nos élèves réunionnais, de bien vouloir vous focaliser sur cet aspect dans vos pratiques quotidiennes, avec une **reformulation systématique, à tous les niveaux d'enseignement**.

Le **calendrier des examens de la session 2027** sont en ligne [ICI](#).

Les **activités expérimentales** sont au cœur de la formation en physique-chimie et à ce titre elles occupent une place privilégiée au collège comme au lycée, y compris en termes d'évaluation. J'attire toutefois votre attention sur la nécessité d'être très vigilant lors de la pratique d'activités expérimentales : les expériences sont effectuées sous **votre responsabilité**, le risque doit être analysé et évalué avant toute manipulation, qui, rappelons-le, doit être testée. Il convient de s'assurer au préalable que les consignes de sécurité sont comprises. Je vous recommande de consulter les publications de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Vous pouvez également consulter le site à l'adresse suivante :

<https://culturesciences.chimie.ens.fr/thematiques/chimie-experimentale/securite-en-travaux-pratiques-de-chimie>

Concernant les produits chimiques, les fiches de données de sécurité doivent être régulièrement actualisées et disponibles dans le laboratoire de l'établissement. La bonne tenue du laboratoire de physique-chimie doit faire l'objet d'une **vigilance particulière de l'ensemble de l'équipe**. La propreté, le rangement et le stockage des produits chimiques doivent être une priorité pour chacun. Pour tout ce qui concerne les substances CMR, vous trouverez les réponses à l'adresse <https://www.inrs.fr/publications/bdd/substancesCMR.html?noms substance=&numerocas=482-89-3&numeroeinecs=&efi termes=&introspection> et sur la page dédiée de notre site disciplinaire. Le bon sens doit également toujours prévaloir.

Je profite de cette opportunité pour vous demander de travailler avec des solutions de nitrate d'argent dont la concentration n'excède pas 0,3 % en masse soit 0,0176 mol.L⁻¹. La substitution, quand elle est possible, est bien sûr recommandée.

Se former est essentiel, pour faire évoluer ses pratiques, pour échanger, pour mettre à jour ses connaissances. Le plan de formation pour les enseignants du second degré, accessible sur le site de l'académie à l'adresse <https://www.ac-reunion.fr/cycles-specifiques-enseignants-non-enseignants-et-encadrement-2d-127389> vous permettra de choisir parmi différentes propositions à candidature individuelle ; à noter également l'existence de formations vous concernant, incluses dans le PRAF transversal <https://www.ac-reunion.fr/cycles-transversaux-2d-127677>, notamment celles de la **CAST**, avec des visites de sites industriels, de centre de recherche notamment et des formations en lien avec les associations de promotions des sciences comme Sciences Réunion et les Petits débrouillards.

Le PRAF 26-27 s'est enrichi de demi-journées dédiées à la discipline, avec un renforcement théorique et expérimental. Il s'agit de permettre notamment aux professeurs exerçant en collège, depuis plus ou moins longtemps, ou à celles et à ceux souhaitant renouer avec tel ou tel domaine disciplinaire pour préparer un concours, se préparer à une mutation, conforter sa maîtrise disciplinaire, ..., d'être accompagnés.

Une **Journée académique de la physique-chimie** est organisée dans les deux lycées publics accueillant une diversité de **CPGE**, le lycée Leconte de Lisle de St-Denis et le lycée Roland Garros du Tampon. La matinée sera dédiée à des conférences par des enseignants chercheurs, l'après-midi vous permettra de réaliser des manipulations préparées par les professeurs exerçant en CPGE de ces deux lycées. Je reviendrai vers vous pour compléter cette annonce, à retrouver sur le PRAF disciplinaire. Vous pouvez néanmoins retenir la date : **mercredi 25 novembre**.

Le dispositif **Classe ouverte**, présent dans le PRAF, permet à tout professeur de suivre les cours d'un de ses collègues et/ou d'accueillir dans ses propres classes : l'objectif est de partager vos pratiques, vos difficultés, et d'échanger. N'hésitez pas à vous porter volontaire, en tant que visiteur, accueillant, ou les deux, en complétant [ce document en ligne](#).

Toutes les formations sont accessibles dans la limite annuelle de 30 h et pour chacune d'elles votre chef d'établissement émettra un avis sur votre demande de participation. Pour rappel, je vous présenterai ces **formations à candidature individuelle au fil de l'eau**, c'est-à-dire en fonction de la date à laquelle elles sont prévues. Il est **conseillé de s'abonner aux actions souhaitées** ; d'une part cela me permet de quantifier l'intérêt porté à chacune de ces formations et d'autre part vous êtes ainsi automatiquement destinataire d'une notification comportant un lien de pré-inscription quand la campagne d'inscription est ouverte.

Pour vous abonner il vous suffit d'aller sur la [page disciplinaire](#) ou de la [CAST du site de l'EAFC](#) et de cliquer sur l'icône "Abonnement" des modules qui vous intéressent ou bien de vous connecter à votre Espace stagiaire sur Sofia-FMO dans "Mon plan de formation individuelle". Vous pouvez également vous abonner en allant sur Sofia-FMO dans votre Espace stagiaire "Mon offre personnalisée".

Enfin, toutes ces formations ont un format d'une demi-journée et ne doivent pas impacter le face à face pédagogique. Ainsi vous pourrez vous inscrire ou participer à un stage en anticipant votre remplacement ou en proposant des activités éducatives encadrées.

Christine Tipaka, christine.tipaka@ac-reunion.fr gère toute l'organisation matérielle et administrative des formations : merci de vous adresser prioritairement à elle.

Pour rester dans le cadre de la formation, je me permets de rappeler qu'il vous est possible de suivre les formations préparant aux **concours de recrutement** : CAPES interne et agrégation interne. N'hésitez pas à vous inscrire, même si vous n'êtes pas encore éligible ; en effet, mener de front son service d'enseignement et suivre les séances de la préparation au concours est difficile et il ne faut pas hésiter à penser la réussite sur un temps long.

- ✓ Pour le [CAPES Interne](#) : Responsable de formation Josiane Lévy josiane.levy@ac-reunion.fr
La préparation permet à tous les professeurs contractuels de se mettre à niveau disciplinairement et pédagogiquement ;
- ✓ Pour l'Agrégation Interne ([AIPC](#)) : Responsable de formation Maxime Nagels maxime.nagels@ac-reunion.fr
La préparation à l'agrégation interne assure une remise à niveau disciplinaire, toujours valorisante et permettant de se présenter au concours externe plus sereinement.

Notre [site](#) disciplinaire académique a suivi les modifications nécessaires afin d'être conforme aux standards nationaux et je remercie nos webmestres Isabelle Carrié et Éric Roussel ; tous deux vont poursuivre dans cette mission, le site sera progressivement enrichi de vos ressources. N'hésitez pas à faire des propositions d'articles, de ressources ou d'actualités à partager avec l'ensemble des collègues de l'académie. Une page dédiée à vos ressources, **rédigées sous votre responsabilité**, est à votre disposition : merci d'envoyer vos articles à Isabelle Carrié et à moi-même.

Éric Roussel reste notre Interlocuteur académique pour le numérique (IAN), vous pouvez le contacter pour tout ce qui relève du numérique **éducatif**. Je le remercie par avance de nous tenir informé des nouveautés, qui ne devraient pas manquer avec l'intensification des usages de l'IA.

Je poursuis dans la mission de Correspondante académique en sciences et technologies (CAST) en lien avec la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) qui recense les actions sur la plateforme Adage. J'échangerai à

nouveau avec vous sur les concours et les manifestations en liens avec les sciences et en premier lieu avec le concours C-Génial, la Fête de la science, le concours du Grand Oral Percutant ; Maxime Nagels maxime.nagels@ac-reunion.fr m'accompagne à nouveau dans cette mission et il gère à nouveau le [site](#) dédié à cette mission dont je vous conseille une consultation régulière (manifestation, ressources).

Avant de clore cette lettre, je tiens à souligner l'importance de **consulter régulièrement sa messagerie professionnelle** ; il ne s'agit pas de répondre dans l'instant à telle ou telle demande ou information, d'autant plus que le droit à la déconnexion doit être pleinement utilisé, mais à se tenir informé des actualités diffusées, notamment quand il s'agit des examens, message pouvant être particulièrement important. Je vous remercie donc de faire un effort de consultation, *a minima* hebdomadaire.

Dans l'attente de vous rencontrer, je reste à votre écoute et je vous souhaite beaucoup de satisfactions dans vos missions dont l'importance ne se dément pas.

Nos valeurs, notre professionnalisme, notre engagement envers nos élèves, nous permettront de les mener sur le chemin de l'estime de soi et de la confiance partagée, indispensables à leur réussite scolaire et à leur épanouissement. Je n'oublie pas le développement de leur esprit critique et leur ouverture au monde travaillés tout particulièrement dans notre discipline.

Vous pouvez être fières et fiers de contribuer à ces réussites et vous pouvez compter sur mon soutien.



Josiane Lévy
IA-IPR de physique-chimie